



STOP à
La ROUGEOLE
en Occitanie

Vous ou l'un de vos proches
avez été en contact
avec une personne
atteinte de ROUGEOLE
une seule protection :
la vaccination

Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Elle peut parfois nécessiter une hospitalisation et entraîner des complications neurologiques graves pouvant aller jusqu'au décès.

Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très **contagieux** et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et **se transmet par l'air** quand une personne infectée **éternue, tousse ou parle**.

Il peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures.

Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

Je suis
contagieux(se)
de **5 jours avant**
à **5 jours après**
l'apparition
des boutons

Quels sont les symptômes ? Quand apparaissent-ils ?



Les **symptômes** peuvent commencer à tout moment de **7 à 18 jours** après avoir été en **contact** avec la **personne atteinte de rougeole**.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une **toux**, une **fièvre supérieure à 38,5°C**, le **nez qui coule** et des **yeux rouges-larmoyants** sont courants.



Quelques jours plus tard, des **boutons rouges** apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

Que puis-je faire pour prévenir la rougeole ?

La vaccination est la meilleure protection

En se vaccinant on se protège et on protège les autres.

2 doses de vaccin

1^{ère} dose de vaccin trivalent
contre la rougeole, les oreillons
et la rubéole **à 12 mois**

2^{ème} dose de vaccin trivalent
entre **16 et 18 mois**

La **Vaccination** est obligatoire pour les **enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018** et recommandée pour toutes les **personnes nées depuis 1980**

Je suis protégé(e) si

j'ai déjà **eu la rougeole**
ou
j'ai reçu **2 doses du vaccin ROR**
(Rougeole-Oreillons-Rubéole)

Dans tous les autres cas

J'ai reçu **1 seule dose du vaccin**
Je ne suis **pas vacciné(e)**
et je n'ai **pas eu la rougeole**
Je ne **sais pas** ou j'ai un **doute**

Je consulte rapidement mon médecin
après l'exposition pour qu'il me **conseille**
et mette à jour **mes vaccinations** si nécessaire.
Il n'y a pas de risque à refaire le vaccin.

si vous avez eu la rougeole,
vous êtes protégé à vie contre celle-ci.
dans le cas contraire, il est préférable
de vous faire vacciner.



Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il existe seulement des médicaments pour atténuer les symptômes.

Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :



En cas d'hospitalisation

Des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
- > Limitation des déplacements hors de la chambre,
- > Port d'un masque à l'entrée et à la sortie de la chambre.



À domicile

Durant la période de contagion, il faut **éviter les contacts** avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et **aérer** les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.



Au travail ou à l'école

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > **5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,**
- > **10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.**

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail. Dans le cadre scolaire, pensez à prévenir la direction de l'établissement.



Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de **s'adresser rapidement à son médecin traitant**.

Avant de vous déplacer, précisez-lui le contexte de suspicion de rougeole afin de lui permettre d'adapter son mode de consultation pour limiter le risque de contagion en salle d'attente.

Votre médecin vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e).

Une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite.

Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.